

LE VOL A LA FAUSSE QUALITÉ, OU VOL PAR RUSE

Qu'est ce que c'est ?

- Un délit commis dans une habitation
- Utilisation de moyens destinés à détourner l'attention des victimes

L'usage de fausses qualités

- . Faux gendarmes, faux policiers
- Faux employés de mairie, du service des eaux, d'EDF, d'organismes divers
 - Faux artisans (*couvreur, ramoneur...*)
 - Faux membres d'associations

Comment agissent habituellement les malfaiteurs ?

- Un faux employé pénètre chez vous pour une raison plausible (*travaux de voirie, enquête publique...*)
 - Il vous questionne sur des domaines parfois très personnels
- Il trouve un moyen de vous amener dans une autre pièce de l'habitation pour une raison futile (*ex : vérifications de vos installations...*)
- Pendant ce temps, des complices entrent dans votre habitation et dérobent votre argent et objets de valeur

BON À SAVOIR...

- Un professionnel possède toujours une carte indiquant ses nom, prénom et portant photographie, tampon et signature.
 - Un gendarme ou policier ne vous demandera jamais de lui indiquer où se trouvent vos économies.
 - Un artisan se présente rarement à l'improviste chez une personne

CONSEILS PRATIQUES :

- Protégez votre habitation (*installation de judas, chaînes de portes...*)
- Identifiez toujours vos visiteurs (*cartes professionnelles, accréditations...*)
- Vérifiez la cohérence entre la qualité du visiteur, sa tenue, son véhicule (*par ex : un gendarme ne se présente jamais seul chez une personne avec un véhicule civil...*)
 - En cas de doute, faites patienter la personne à l'extérieur et téléphoner à son organisme ou à son unité de rattachement
 - Evitez autant que possible de faire rentrer des inconnus à votre domicile
- Si une personne est cependant rentrée, ne la laissez pas sans surveillance, ni se rendre dans des endroits où sa présence n'est pas nécessaire
- Ne donnez jamais d'informations sur l'emplacement de vos économies et valeurs
- Ne laissez pas apparaître que vous vivez seul (*mention sur la boîte à lettres...*)